



Charte d'utilisation du Wifi public *Fablab de Fougères Agglomération & Relais Conseil SNCF*

Objet du service

Un accès Wifi public gratuit est mis à disposition des usagers du Fablab de Fougères Agglomération et du Relais Conseil SNCF pour un usage ponctuel d'accès à Internet depuis leurs équipements personnels.

Conditions d'utilisation

Le service est fourni sans garantie de débit ni de continuité. Chaque usager est responsable de son équipement, de la sécurité de ses données et des usages réalisés via le réseau. La connexion au Wifi public vaut acceptation de la présente charte.

Usages autorisés et interdits

Le Wifi public est destiné à un usage personnel et raisonnable. Il est interdit d'utiliser ce réseau pour consulter, diffuser ou stocker des contenus illicites, porter atteinte aux droits d'autrui ou tenter de compromettre la sécurité ou le fonctionnement des systèmes informatiques.

Responsabilité

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation du service. Fougères Agglomération ne saurait être tenue responsable des dommages liés à l'usage du réseau Wifi public.

Données de connexion et cadre légal

Conformément à la réglementation, des données techniques de connexion (adresse IP, date, heure et durée) sont conservées pendant un an à des fins exclusivement légales. Aucune donnée relative au contenu des communications ou aux sites consultés n'est enregistrée. Ces données peuvent être transmises aux autorités compétentes uniquement sur réquisition légale.

Protection des données personnelles (RGPD)

Responsable du traitement : Fougères Agglomération – ZI de l'Aumallerie, 1 rue Louis Lumière, 35133 La-Selle-en-Luitré.

Responsable de la collectivité : Le Président de Fougères Agglomération.

DPO : Clothilde JACLAIN (CDG35) – dpd@fougères-agglo.bzh.

Coopération avec les autorités

En cas d'usage manifestement illicite du réseau, Fougères Agglomération coopérera avec les autorités compétentes, conformément à la loi.